

Église Adventiste du 7e Jour – Fédération du Québec
L'adoption de la Résolution de la Conférence Générale
sur les femmes dans le Ministère

Présenté par Kwasi Ansah-Adu, Président

Lors du Séminaire d'enrichissement pour Pasteurs et anciens

Tenu à l'Église de LaSalle New Life, le 17 mars 2019

Introduction:

Au cours des réunions de fin d'année du Conseil de l'Union canadienne des Adventistes du Septième Jour (ÉASJC) tenu à Oshawa, en Ontario, du 17 au 19 novembre derniers, on remet une déclaration officielle qui vise à attirer l'attention des pasteurs et des anciens pour qu'ils restent à l'affût des pratiques, en ce qui a trait aux changements périodiques du Manuel d'Église. Cela comprend les résolutions de la Conférence Générale (CG) sur les femmes dans le ministère. Cette déclaration met en relief les points suivants :

1. Hommes et femme peuvent servir comme pasteurs
2. Une fois élues comme anciens, les femmes devraient être consacrées comme leurs homologues masculins.
3. Il faut mettre l'accent sur la doctrine biblique du sacerdoce de tous les croyants. Cela suppose que tous les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes sont appelés à participer au ministère de l'église selon leurs dons spirituels.
4. **Une fois élues, les diaconesses devraient être consacrées comme c'est la coutume pour les diacres.

**NB. Le point 4 ci-dessus n'est pas mentionné dans le document de l'ÉASJC. Il est inscrit séparément en dessous.

La position de L'ÉASJC

I. Le Comité exécutif de l'Église adventiste du septième jour au Canada (ÉASJC) atteste par la présente que :

1. Conformément à la décision prise le 11 juillet 1990 lors de la Session de la Conférence générale, « ... Les Écritures et les écrits d'Ellen G. White... confirment que le ministère des femmes est vaste, important, et continu, qu'il est démontré et qu'il sera constaté dans les dons variés et croissants que leur accorde le Saint-Esprit »;
2. La norme de travail de la Conférence générale A 15 15 permet aux hommes et aux femmes qui sont « appelés et habilités par le Saint-Esprit et menés par l'amour des âmes » d'être pasteurs;
3. D'après la décision prise en 1984 par le Conseil annuel de la Conférence générale, les églises locales peuvent « nommer et consacrer des femmes comme anciens d'une église locale »;
4. Toutes les entités de l'Église ont la responsabilité de trouver le moyen, par la prière, de travailler dans l'unité; et

Tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de l'Église adventiste du septième jour au Canada qui croient en la Bible font partie du sacerdoce de tous les croyants et sont envoyés par Jésus à participer activement à la mission de l'Église qui consiste à gagner des âmes pour son Royaume.

** La déclaration du Manuel d'église sur la consécration des diaconesses

(Manuel d'Église 2015 page 73)

La consécration des diaconesses. Ce service, tout comme celui de la consécration des diacres, sera conduit dans la simplicité en présence de l'église, par un Pasteur consacré de la fédération.

Une fois consacrées, les diaconesses n'ont pas besoin de l'être à nouveau, même si elles changent d'église, pourvu qu'elles maintiennent leur statut de membres en règle. Lorsque leur mandat arrive à son terme, elles doivent être réélues pour continuer à exercer cette fonction.